



1 CAMION PAR FLUX DE DÉCHETS

- ORDURES MÉNAGÈRES
- EMBALLAGES EN PLASTIQUE, ALUMINIUM, CARTON ET PAPIERS
- DÉCHETS ALIMENTAIRES
- RÉSIDUS DE JARDIN
- SAPINS DE NOËL
- BRANCHAGES EN FAGOT

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 J	1 D	1 D	1 M	1 V	1 L
2 V	2 L	2 L	2 J	2 S	2 M
3 S	3 M	3 M	3 V	3 D	3 M
4 D	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J
5 L	5 J	5 J	5 D	5 M	5 V
6 M	6 V	6 V	6 L	6 M	6 S
7 M	7 S	7 S	7 M	7 J	7 D
8 J	8 D	8 D	8 M	8 V	8 L
9 V	9 L	9 L	9 J	9 S	9 M
10 S	10 M	10 M	10 V	10 D	10 M
11 D	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J
12 L	12 J	12 J	12 D	12 M	12 V
13 M	13 V	13 V	13 L	13 M	13 S
14 M	14 S	14 S	14 M	14 J	14 D
15 J	15 D	15 D	15 M	15 V	15 L
16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 M
17 S	17 M	17 M	17 V	17 D	17 M
18 D	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J
19 L	19 J	19 J	19 D	19 M	19 V
20 M	20 V	20 V	20 L	20 M	20 S
21 M	21 S	21 S	21 M	21 J	21 D
22 J	22 D	22 D	22 M	22 V	22 L
23 V	23 L	23 L	23 J	23 S	23 M
24 S	24 M	24 M	24 V	24 D	24 M
25 D	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J
26 L	26 J	26 J	26 D	26 M	26 V
27 M	27 V	27 V	27 L	27 M	27 S
28 M	28 S	28 S	28 M	28 J	28 D
29 J		29 D	29 M	29 V	29 L
30 V		30 L	30 J	30 S	30 M
31 S		31 M		31 D	

Imprimé avec des encres végétales sur du papier 100% recyclé

Zone A (Beaunçon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers)
Zone B (Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg)
Zone C (Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles)
 * Sous réserve d'éventuels changements de l'éducation nationale

BON À SAVOIR

Pour faciliter le travail des agents, les bacs sont à **présenter la veille au soir de la collecte** avec la **poignée côté rue**.

Collecte des jours fériés maintenue.

SAUF le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier !

Emménagement, déménagement ou changement de situation : contactez nos services par mail à contact@ccac.fr



DÉCHETS ALIMENTAIRES

Collecte une fois par semaine en porte à porte (détails au verso)



EMBALLAGES EN PLASTIQUE, ALUMINIUM, CARTON ET PAPIERS

Collecte une fois par semaine

► Les déchets sont à déposer en vrac dans le bac.

► **Sacs opaques dans le bac à couvercle jaune = refus de collecte**

► **DÉCHETS INTERDITS : verres, textiles (bornes prévues à cet effet), essuies tout, mouchoirs, couches, litières, batteries au lithium...**



ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte une fois tous les 15 jours

► Le couvercle doit être fermé.

► Les sacs présentés en dehors des poubelles ne sont pas collectés (sauf sacs rouges avec le logo de la CCAC prévus à cet effet).



RÉSIDUS DE JARDIN

Forfait payant non obligatoire
Collecte une fois tous les 15 jours (détails au verso)



COLLECTE SPÉCIALE DES SAPINS

Accessible à TOUS avec ou sans abonnement "résidu de jardin"

► Les sapins sont à déposer à même le trottoir, sans sac à sapin, sans neige artificielle, et sans décoration.



COLLECTE SPÉCIALE DES BRANCHAGES EN FAGOT (OPTION PAYANTE)

Accessible à TOUS avec ou sans abonnement "résidu de jardin"

► Collecte des branchages en fagot payante sur rendez-vous et sous conditions spécifiques.



1 CAMION PAR FLUX DE DÉCHETS

- ORDURES MÉNAGÈRES
- EMBALLAGES EN PLASTIQUE, ALUMINIUM, CARTON ET PAPIERS
- DÉCHETS ALIMENTAIRES
- RÉSIDUS DE JARDIN
- SAPINS DE NOËL
- BRANCHAGES EN FAGOT

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
1	M	1	S	1	M	1	J	1	D	1	M
2	J	2	D	2	M	2	V	2	L	2	M
3	V	3	L	3	J	3	S	3	M	3	J
4	S	4	M	4	V	4	D	4	M	4	V
5	D	5	M	5	S	5	L	5	J	5	S
6	L	6	J	6	D	6	M	6	V	6	D
7	M	7	V	7	L	7	M	7	S	7	L
8	M	8	S	8	M	8	J	8	D	8	M
9	J	9	D	9	M	9	V	9	L	9	M
10	V	10	L	10	J	10	S	10	M	10	J
11	S	11	M	11	V	11	D	11	M	11	V
12	D	12	M	12	S	12	L	12	J	12	S
13	L	13	J	13	D	13	M	13	V	13	D
14	M	14	V	14	L	14	M	14	S	14	L
15	M	15	S	15	M	15	J	15	D	15	M
16	J	16	D	16	M	16	V	16	L	16	M
17	V	17	L	17	J	17	S	17	M	17	J
18	S	18	M	18	V	18	D	18	M	18	V
19	D	19	M	19	S	19	L	19	J	19	S
20	L	20	J	20	D	20	M	20	V	20	D
21	M	21	V	21	L	21	M	21	S	21	L
22	M	22	S	22	M	22	J	22	D	22	M
23	J	23	D	23	M	23	V	23	L	23	M
24	V	24	L	24	J	24	S	24	M	24	J
25	S	25	M	25	V	25	D	25	M	25	V
26	D	26	M	26	S	26	L	26	J	26	S
27	L	27	J	27	D	27	M	27	V	27	D
28	M	28	V	28	L	28	M	28	S	28	L
29	M	29	S	29	M	29	J	29	D	29	M
30	J	30	D	30	M	30	V	30	L	30	M
31	V	31	L	31	M	31	S	31	J	31	J



DÉCHETS ALIMENTAIRES (restes de repas, poissons et arêtes, viandes, carcasses, épiluchures...) Service compris dans la part fixe de la facture de la redevance incitative

► Les déchets sont à déposer en vrac ou à l'aide de sacs biodégradables transparents, qui sont eux mêmes à jeter, dans le bac marron ou dans la borne dédiée.

► **Sacs opaques dans le bac marron = refus de collecte**

COLLECTE EN PORTE À PORTE
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (BORNES)
(uniquement pour les usagers non équipés en bac à déchets alimentaires)

► **Badge à récupérer dans les locaux de la CCAC** au 17 bis rue Guillemot à Chantilly.

► **Bornes à déchets alimentaires :** liste des conteneurs sur le site aireauvert.fr



RÉSIDUS DE JARDIN
FORFAIT PAYANT NON OBLIGATOIRE
Collecte une fois tous les 15 jours

► **Forfait payant** pour les résidus de jardin d'avril à décembre.
► **Seuls les bacs (120L ou 240L) fournis ou pucés par la CCAC sont collectés.** Tout autre contenant ou résidus de jardin déposés au sol ne sont pas ramassés.



ENCOMBRANTS

► **Retrait des encombrants (gros objets) :** RDV en ligne sur le site aireauvert.fr ou par téléphone au **0 800 001 098**

ET AUSSI...

- **Bornes à verre :** liste des conteneurs sur le site aireauvert.fr
- **Déchetteries :** accès gratuit à l'ensemble des déchetteries du SMDO. Horaires et jours d'ouverture sur le site smdo.fr
- **Bornes à textile :** liste des bornes sur le site aireauvert.fr

Emménagement, déménagement ou changement de situation : contactez nos services par mail à contact@ccac.fr

Scannez ce QR Code pour accéder au site aireauvert.fr et à l'ensemble des informations concernant la collecte des déchets

